



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_03_14

Date de convocation du conseil : 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme CHARRANNAT Corinne

Objet : Translation et location d'une licence IV

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
M. HERBRETEAU Bernard a donné pouvoir à M. ELUERD Roland
Mme HUGUET Myriam a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
Mme LACOUR Isabelle
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

Secrétaire de séance : Madame CHASTEL Ita

Monsieur le Maire expose que la Licence IV, appartenant à la commune de Montmoreau, qui était mise à disposition du Restaurant « La Gourmandise » est libre depuis le départ du restaurateur et qu'elle pourrait être louée au profit de l'Etablissement « Au Vin d'Abord » qui exploite son activité de food-truck, sur le territoire communal, Place de la Tude.

Il propose qu'une translation soit réalisée du 2 avenue de l'Angoumois vers la Halle de la Tude, sise au 10 rue du Canal à Montmoreau.

Enfin, il demande au conseil municipal de fixer le montant de cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la translation de la Licence IV du 2 avenue de l'Angoumois vers la Halle de la Tude sise au 10 rue du Canal à Montmoreau.

APPROUVE la location de cette licence IV au profit de l'Etablissement « Au Vin d'Abord » et charge Monsieur le Maire d'établir la convention de mise à disposition correspondante, telle que annexée.

FIXE le montant de la location à 50 € mensuel.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Emis le 05/03/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 07/03/2025



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN